

Vos élus réellement indépendants au CEt I2S vous informent

Toujours autant de tensions sur les plans de recrutement. Malgré un taux d'avancement en ligne avec les prévisions, notamment grâce à la cooptation (37% des recrutements),

l'effectif ne décolle pas!

A force de montrer du doigt le volume de sous-traitance (certes, important sur certains sites), d'aucun, que nous ne citerons pas, ont « tout gagné » ...:

La direction vient d'annoncer sa décision – forcée – d'externaliser certains plateaux de Roanne.

Et c'est quoi la prochaine étape ?

Un démarrage 2019 ...



ou presque : A fin février :

- Chiffre d'Affaire en croissance et supérieur au budget (pourvu que ça dure ...)
- REX très légèrement inférieur au budget
- DSO (délai de recouvrement) bien meilleur que début 2018
- Volume d'Affaires important (Super! On va (vraiment?) pouvoir choisir ...)
- Affaires de plus en plus « End-to-End » et clairement teintées « Cloud »

Et ce, aussi bien sur IM que sur Cyber!

En synthèse : la direction gère apparemment bien les finances (il vaut mieux, c'est aussi ce qu'on lui demande ...) ! Pour le reste ...

Bon à savoir



Formation ... et Compte Personnel de Formation (CPF)

Géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, le Compte Personnel de Formation est une modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale du 5 mars 2014. Le mode de comptage des droits CPF a changé au 01/01/2019. Auparavant en heures, il est désormais en euros, avec un taux de conversion fixé par décret par l'état à 15€ par heure. Une phase transitoire, de janvier à octobre 2019, avec double affichage des droits CPF, permet à chacun de s'approprier le changement. A partir d'octobre 2019, les comptes seront totalement comptabilisés en euros.

Toutes les informations relatives au CPF sont disponibles sur le site gouvernemental : www.moncompteformation.gouv.fr et les modalités de mise en œuvre d'actions sont décrites et accessibles par tous sur le portail Face2Face (RH/Formation et KM/CPF). Pensez-v!

Le coin des négos - Accords d'entreprise au sein de I2S



Travail en équipe ... dernière ligne droite ...

Bien qu'ils se soient presque étouffés en le faisant, les autres partenaires sociaux ont apporté leurs soutiens à notre demande de places en crèche en proximité des CSP, confirmant (bien malgré eux ...) que c'était une mesure apte à amoindrir les contraintes induites par ce type d'organisation du travail. Souhaitons que la direction entende cette proposition que nous réitérons, malgré les coûts unitaires que nous reconnaissons être élevés, en plus des aménagements pécuniaires demandés.

Face aux annonces de la direction sur la sous-traitance, qui confirment nos analyses (voir notre parution du mois dernier), il semble donc que cet accord devienne une des dernières solutions pour pérenniser les emplois de nos CSP en France, bien au-delà du cas de Roanne. Bluff de la direction ? Pas certain, au vu des contraintes économiques. Gageons que tous s'engagent dans la voie de la raison en ayant pris conscience des enjeux pour I2S (IM et Cyber). Nous le disions déjà en 2016 :

« Il s'agit de disposer de suffisamment de « visibilité » pour pouvoir s'engager, ou non, sur ces affaires et pérenniser nos CSP »



La nouvelle représentation des salariés

Rejoignez-nous



